Élections professionnelles CE et DP à ST & STE du 1er au 6 Décembre : un choix important pour les salariés

Un choix entre deux orientations syndicales

- Soit une orientation qui ne conteste pas sur le fond les choix de la direction et «sa liberté d'entreprendre».
- Soit une orientation CGT qui s'appuie sur l'action des salariés pour défendre leurs intérêts quitte à s'opposer à la direction et aux intérêts des actionnaires, en recherchant l'unité d'action entre organisations syndicales.

Toute l'histoire des relations sociales montre que, pour se défendre ou obtenir du progrès social, il faut agir, montrer sa détermination et sa force. Autrement, on a de belles paroles et de grandes déconvenues.

Signe ? Signe pas ?

Les règles de représentativité syndicale s'appuient sur le résultat des élections du Comité d'Établissement. Un accord syndicats/direction n'est valable que s'il est signé par un ou plusieurs syndicats représentant au moins 30% des suffrages (il faut 50% pour s'y opposer).

La CGT ne fait pas d'obstruction par principe. Dans tous les cas, nous négocions et faisons pression pour obtenir les meilleures garanties possibles. Nous avons négocié et signé les accords concernant l'insertion des travailleurs handicapés, l'égalité Hommes-Femmes, l'extension de l'Unité Économique et Sociale, la Mutuelle, la Prévoyance.

Mais nous ne signons pas les accords qui nous semblent dangereux pour l'avenir qui peuvent faciliter la destruction de l'emploi et fragiliser les salariés. Nous avons également fortement contesté les Plans de Départs Volontaires et nous sommes contents de voir que les autres syndicats finissent aussi par refuser de signer de tels plans.

Une fin 2011 difficile, un avenir où salariés et syndicats devront s'activer

La coupure du site entre ST et STE s'accentue, les mauvais résultats économiques de STE se sont amplifiés, la crise touche aussi ST, la crise systémique de l'économie mondiale s'amplifie.

Nous avons appelé, avec le maximum d'unité intersyndicale, à résister en allant dans la rue pour les grandes actions nationales sur les retraites, l'emploi, la protection sociale, les salaires, la défense des services publics et de l'industrie. Nous avons appelé à de nombreuses assemblées sur notre site, appelé à pétitionner, fait des démarches vis-à-vis des pouvoirs publics et nous continuerons.

Le poids que va avoir chaque organisation syndicale va être déterminant. La direction tiendra évidemment compte du résultat des élections professionnelles.

Le vote des salariés prend encore plus d'importance !

Chaque voix compte !

Tout au long des mois écoulés, vous avez pu voir :

- ✓ notre détermination à agir et à rassembler largement,
- ✓ l'activité de la CGT sur le site de Grenoble,
- ✓ l'activité de la CGT au niveau national.

Lors des dernières élections, vous avez été nombreux à nous accorder votre confiance. Continuez pour nos listes unitaires ST et STE CFDT & CGT (voir nos engagements affichés sur nos panneaux syndicaux).

Attributions du Comité d'Établissement

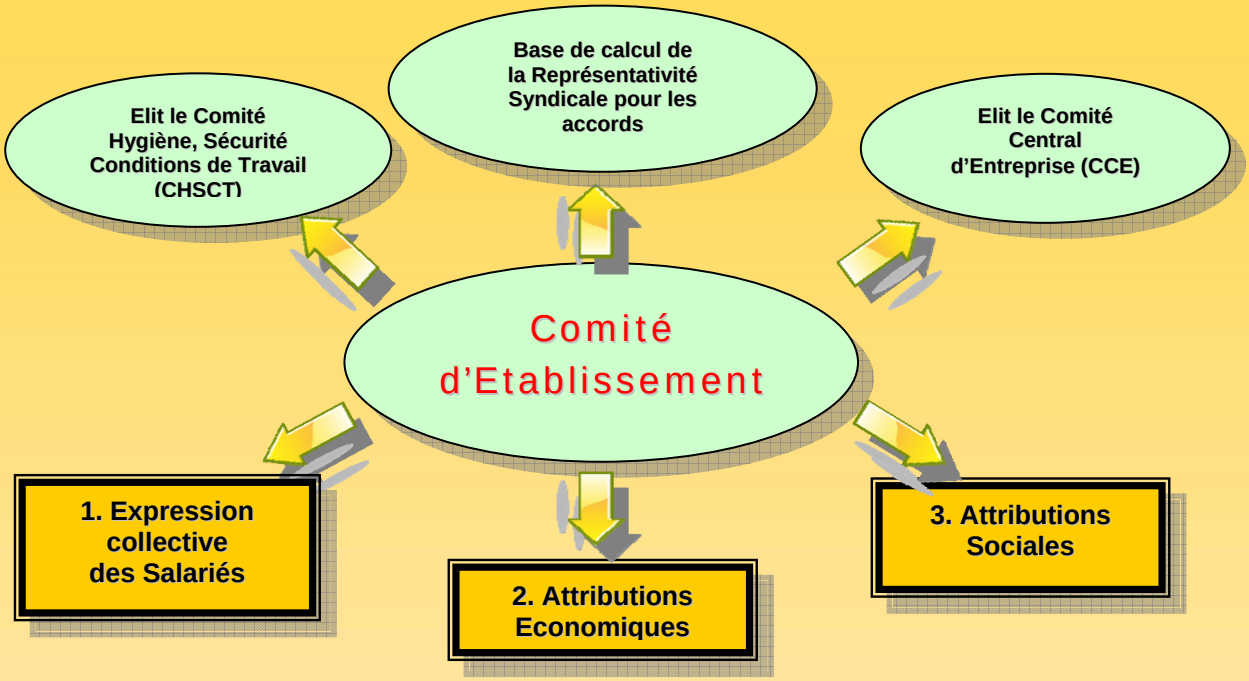

Le CE est l'expression collective des salariés. Il permet la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.
Ce rôle est renforcé par les nouvelles règles de représentativité syndicale.

Le CE a des attributions économiques : l'employeur le consulte et prend son avis sur les questions concernant la gestion et l'évolution économique et financière de l'entreprise, mais aussi pour toute décision visant la collectivité des salariés.

Le CE détient des attributions sociales : il a le monopole de la gestion des activités sociales et culturelles censées contribuer à l'amélioration des conditions d'emploi et de vie des salariés.

Pour en savoir plus : Code du Travail L2321-1 à L2328-2

Le CE est constitué par une *délégation de salariés élus* (titulaires et suppléants); *le chef d'entreprise* (assisté par deux collaborateurs) qui assure les fonctions de président du CE, *un ou plusieurs représentants syndicaux* désignés (sans droit de vote). Le *secrétaire du CE* est élu parmi les représentants élus du personnel.

Les élus du CE élisent les représentants du site au Comité Central d'Entreprise.

Les élus du CE et les élus DP élisent les membres du CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail)

Moyens :

- Le CE se réunit au minimum une fois par mois sur convocation du chef d'entreprise. Afin d'analyser les informations et les documents transmis impérativement par l'employeur avant toute consultation, le CE peut faire appel à un expert rémunéré par l'entreprise.
- Le budget du CE, financé par l'employeur, se divise en deux : une **subvention de fonctionnement** (0,2 % de la masse salariale brute), et une **contribution aux activités sociales et culturelles** (1% de la masse salariale brute).
- Il dispose aussi d'un local aménagé, chaque élu titulaire dispose de 20 heures mensuelles de délégation.

Engagements CGT :

Des élus solidaires, efficaces et déterminés !

Pour défendre l'avenir

L'entreprise est le lieu où nous devrions travailler sans crainte sur l'avenir, nous épanouir sans subir des inégalités ou des conditions de travail dégradées. Force est de constater que c'est loin d'être le cas !

En CE et en CCE, les élu(e)s CGT défendront un développement industriel de l'entreprise (recherche, production, emploi) répondant aux besoins humains et non à des critères purement financiers. Le syndicat CGT vous informera et vous fera part de ses analyses et propositions.

Mais le syndicat ne peut pas grand chose sans l'action d'un grand nombre de salariés :

- Nous chercherons à organiser des actions efficaces, pouvant rassembler le plus grand nombre de salariés ;
- Nous proposerons aux autres organisations syndicales de construire ensemble des actions communes ;

Pour défendre vos conditions de travail

- Contribuer à améliorer les conditions de travail avec l'aide du CHSCT et des DP;
- Négocier des accords qui apportent réellement un progrès social ;
- Continuer l'aide juridique aux élus afin qu'ils puissent efficacement porter l'expression des salariés et contribuer à la défense de nos intérêts collectifs.

Pour garantir une juste représentation des salariés

- Essayer de garantir l'expression des salariés au CCE en permettant que chaque organisation syndicale ayant un élu au CE soit représentée dans la délégation du site ;
- Défendre de la même façon la proportionnelle dans le CHSCT.

Qui sommes nous ?

Nous sommes une quarantaine d'employé(e)s, opérateurs(trices), technicien(nes), ingénieur(e)s à nous porter candidats pour la CGT (unis à la CFDT) à ces élections professionnelles.

Notre équipe est composée de femmes, d'hommes, de syndiqués et de non-syndiqués, de nouveaux et d'anciens ayant une longue pratique de l'activité syndicale.

Nous avons fait le choix d'une organisation ouverte à toutes et tous, non catégorielle, solidaire.

Un choix de progrès social pour que les fruits du travail de tous profitent à tous et non à quelques gros actionnaires ou dirigeants. *Un choix résolument du côté des salariés* pour obtenir des conquêtes sociales. *Un choix en faveur de l'avenir et des emplois*, refusant des mesures à court terme destinées à rassurer les marchés financiers.

Nous voulons être une force d'action et de propositions dans tous les domaines, que ce soit pour la vie de tous les jours, ou pour les questions d'avenir et d'emploi.

Note : A propos de la liste UNSA, sachez qu'à la suite d'une scission au sein de la CGC, l'UNSA, Union créée en 1993, est issue de syndicats parfois anciens. Elle est présente sur un site ST et un site STE. Au niveau des instances nationales, ses prises de positions ne reflètent pas de projet fort et cohérent. La liste présentée à Grenoble et issue essentiellement de la trentaine de personnes STE détachées à Crolles ne semble pas viser à une représentation globale et efficace de l'ensemble du site de Grenoble.

Candidates et candidats

Elections Professionnelles 2011

Anne AMODIO-STE-Ingénieur

Bill HOUSE-STM-Cadre

Bruno CIALDELLA-STM-Ingénieur

Bruno JEGO-STM-Ingénieur

Caroline Favre-STM-Opératrice

Christelle DECROUEZ-STE-1G

Christian COSTA-STM-Ingénieur

Christian FAURE-STE-Ingénieur

Christian MOTTAIS-STM-1G

Cyril Papet-STM-Opérateur

Cyril VARTANIAN-STM-1G

David Mameri-STM-Technicien

Delphine BOUCHEREAU-STE-In...

Dominique SAVIGNON-STE-1G

Eric CARILLO-STM-Opérateur

Guy CHAMBONNIERE-STM-1G

Jean-Marc Denollet-STM-1G-CFDT

Joel CEYZERIAT-STE-1G-CFDT

Karim DAHMANE-STE-Ingénieur

Laurent LUQUET-STM-Ingénieur

présenté(e)s par la CGT/CFDT

Marc LEROUX-STM-Technicien

Marc NAUROY-STE-Ingénieur

Mariano BONA-STM-Ingénieur

Marie-Laure CALABRO-STM-Tech

Mark BAUGE-STE-Ingénieur

Martin BAINIER-STE-Ingénieur

Peter BURKE-STM-Ingénieur

Philippe LEBOURG-STM-Ingénieur

Rania Kolli-STM-Opératrice

Raymond BIANCHI-STE-1G

Richard HERSEMEULE-STM-1G

Sandy BEL-STM-Opératrice

Souhad Rachdi-STM-Opératrice

Steve FLUXMAN-STE-Cadre

Stéphane BRARD-STM-Ingénieur

Stéphane MARTIN-STE-1G

Sylvie ARRIBERT-STM-CFDT

Thomas GOUST-STE-Ingénieur

Valerie CARRAT - STM - Layout

Yvan BERTHON-STM-Ingénieur

Bilan de notre activité 2009-2011 :

Informer :

Pour que chaque salarié soit correctement informé nous avons :

- Animé notre site internet : **http://cgt-st.org** visité quotidiennement par 300 internautes ;
- Distribué une centaine de tracts et organisé une cinquantaine d'assemblées du personnel;
- Diffusé 14 publications de notre newsletter « **L@ Puce à l'Oreille** » aux 350 personnes qui se sont abonnées.

Mobiliser pour ☞ gagner :

Avec vous, nous avons agi entre autres pour :

Défendre les salaires, la santé, les congés, le social :

- Les actions contre le report ou l'annulation des augmentations de salaire de 2007 à 2010 (Pétitions, Assemblées, manifestations…), et la politique séparée entre ST et STE a eu un effet.

☞ *Nous avons obtenu l'abandon du gel des augmentations, la similitude des intéressements entre ST et STE.*

☞*Nous avons obtenu le quasi-arrêt des manipulations des congés trimestre par trimestre*

☞*Nous avons maintenu la solidarité de notre complémentaire santé avec des garanties identiques à ST et STE.*

Mener le conflit de 2010 :

- 34 assemblées du personnel jusqu'à 600 personnes, des manifestations, des conférences de presse,

☞ *Nous avons mis à jour les risques stratégiques d'éclatement de l'entreprise ; la Direction a été obligée de dialoguer ; le conflit s'est poursuivi dans les CE, CCE ; nous avons provoqué des expertises (droit d'alerte).*

Soutenir le personnel de FEM :

- En 2010, lors du conflit sur les salaires. En 2011, nous refusons la forte suppression de postes couplée à une baisse des salaires et une modification des rythmes de vie. Puis comme en 2009, nous dénonçons la mise abusive en chômage partiel.

Appeler aux grandes actions :

- Contre les politiques antisociales gouvernementales, participation aux manifestations nationales et internationales (travail décent, services publics, temps de travail, retraite, santé, refus de payer la crise)

Traiter de multiples dossiers :

- Nous avons réussi à faire embaucher une partie des sous-traitants. Nous avons négocié sur les astreintes (40 personnes). Nous avons posé la question de l'avenir de certains services (ex. TVM) avec des interpellations, des pétitions. Nous négocions le télétravail. Nous assurons la défense de cas personnels parfois difficiles.

Promouvoir une politique industrielle et l'emploi :

- Interpellation de la direction, des représentants de l'Etat (préfet et ministères) et des élus locaux (conseil général, conseil régional) sur la stratégie industrielle de ST soumise aux contraintes de la Bourse.
- Négociation et dénonciation : GPEC, PDV, chômage partiel, Stress (RPS), Égalité Hommes/Femmes, Seniors, Handicap
- Solidarité avec les salariés de Caen, Paris, Crolles, Bouskoura…

Qu'est-ce la CGT ?
Un syndicat pour TOUS !

Historique

Premier syndicat (créé en 1895), la CGT est née de la volonté des salariés de s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts, conquérir des droits, imaginer un monde plus juste et proposer des voies pour y parvenir.

Objectifs

Défendre les intérêts des salariés par l'action collective et la négociation en :

- Faisant prévaloir les idéaux de liberté, d'égalité, de justice et de solidarité
- S'opposant aux discriminations de toutes sortes
- Luttant pour le progrès social et la défense de l'environnement, pour la défense de la paix et des droits de l'Homme

Fonctionnement

La CGT est une confédération de syndicats indépendants. Elle est organisée par départements et par branches professionnelles.

Indépendance

La CGT est autonome dans son analyse et ses prises de positions. Elle est indépendante par rapport au patronat, au gouvernement, aux partis politiques… Cependant, son action s'inscrit dans le cadre général d'une société organisée et développée (*Politikos* en grec). En ce sens, l'action d'un syndicat est forcément politique !

Attributions des Délégués du Personnel :

Missions :

- Représenter le personnel devant l'employeur ou son représentant et lui faire part des réclamations individuelles ou collectives relatives aux salariés, à l'hygiène, à la sécurité, à l'application du code du travail, des autres lois sociales, de la convention collective et des éventuels accords d'entreprise, des usages de la profession et de l'entreprise.
- Assister les salariés qui en font la demande lors de leurs entretiens avec l'employeur notamment lors l'entretien préalable au licenciement, y favoriser la conciliation entre les deux parties et, éventuellement, de rapporter en justice leur témoignage du déroulement de ces entretiens.
- Saisir l'inspecteur du travail de toutes les plaintes et observations relatives à l'application des lois et règlements dont il est chargé d'assurer le contrôle. Ils en sont des interlocuteurs privilégiés et peuvent, s'ils le souhaitent, l'accompagner lors de ses visites dans l'entreprise.
- Ils sont consultés sur le planning des congés et l'ordre des départs
- Ils élisent les membres du CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) avec le CE.

Moyens :

- **Réunions mensuelles :** L'employeur a l'obligation légale de convoquer les délégués du personnel au moins une fois par mois. Les délégués du personnel transmettent leurs questions au moins deux jours avant chaque réunion. Elles sont discutées en réunion, et l'employeur doit y répondre par écrit dans les six jours.
- **Liberté de mouvements des délégués du personnel**
  - dans l'entreprise pendant les heures de délégation ou en dehors des heures de travail. Les délégués du personnel peuvent circuler et prendre contact avec les salariés à leur poste de travail, à condition de ne pas créer de gêne importante.
  - en dehors de l'entreprise, durant les heures de délégation.
- **Crédit d'heures de délégation** de 15 heures par mois dans les entreprises d'au moins 50 salariés pour chaque délégué titulaire (sauf circonstances exceptionnelles justifiant un dépassement). Les heures utilisées pour l'exercice du mandat sont considérées et payées comme temps de travail. Le temps passé en réunion avec l'employeur n'est pas décompté de ce crédit.

Élu(e)s DP, CE, CHSCT, des responsabilités avant tout :

- Les représentants du personnel jouissent en principe d'une protection particulière. Cette protection, toute relative, est un moyen octroyé par la loi pour faciliter la défense des intérêts de tous les salariés face à la direction.
- Dans la pratique, l'activité des élus du personnel s'avère lourde de responsabilités. Au-delà de la complexité technique de certains dossiers, les élus sont confrontés à des faits et à des décisions dont l'impact sur certains salariés peut être douloureux et très mal vécu.
- Une liste électorale doit émerger du regroupement de salariés motivés qui partagent des valeurs, des projets et des idées pour promouvoir les intérêts des salariés.

la cgt
SOLIDAIRE
EFFICACE
DÉTERMINÉE...

Liste CGT/CFDT STMicroelectronics

	Titulaires au CE	Suppléants au CE
Collège 1 (Opérateurs): 1 Poste	BEL Sandy (CGT)	KOLLI Rania (CGT)
Collège 2 (Techniciens): 1 Poste	LEROUX Marc (CGT)	MAMERI David (CGT)
Collège 3 (Ingénieurs et Cadres): 6 Postes	BONA Mariano (CGT)	CHAMBONNIERE Guy (CGT)
	DENOLLET Jean Marc (CFDT)	HOUSE William-Roger (CGT)
	JEGO Bruno (CGT)	LEBOURG Philippe (CGT)
	CIALDELLA Bruno (CGT)	LUQUET Laurent (CGT)
	BURKE Peter (CGT)	HERSEMEULE Richard (CGT)
	BERTHON Yvan (CGT)	MOTTAIS Christian (CGT)

	Titulaires aux DP	Suppléants aux DP
1er Collège (Opérateurs): 3 Postes	CARILLO Eric (CGT)	PAPET Cyril (CGT)
	ARRIBERT Sylvie (CFDT)	RACHDI Souad (CGT)
	FAVRE Caroline (CGT)	BEL Sandy (CGT)
2ème Collège (Techniciens, Ingénieurs et Cadres): 8 Postes	MOTTAIS Christian (CGT)	BONA Mariano (CGT)
	CHAMBONNIERE Guy (CGT)	BRARD Stéphane (CGT)
	HERSEMEULE Richard (CGT)	VARTANIAN Cyril (CGT)
	CIALDELLA Bruno (CGT)	COSTA Christian (CGT)
	DODE Yves (CFDT)	DENOLLET Jean Marc (CFDT)
	LUQUET Laurent (CGT)	HOUSE William-Roger (CGT)
	BERTHON Yvan (CGT)	LEBOURG Philippe (CGT)
	MAMERI David (CGT)	BURKE Peter (CGT)

Liste CGT/CFDT STEricsson

	Titulaires au CE	Suppléants au CE
Collège 2 (Techniciens): 1 Poste	ZAJAC Vincent (CFDT)	CALABRO Marie Laure (CGT)
Collège 3 (Ingénieurs et Cadres): 5 Postes	SAVIGNON Dominique (CGT)	BIANCHI Raymond (CGT)
	MARTIN Stéphane (CGT)	BAUGE Mark (CGT)
	DECROUEZ Christelle (CGT)	NAUROY Marc (CGT)
	AMODIO Anne (CGT)	BOUCHEREAU Delphine (CGT)
	FAURE Christian (CGT)	BAINIER Martin (CGT)

	Titulaires aux DP	Suppléants aux DP
2ème Collège (Techniciens, Ingénieurs et Cadres): 8 Postes	DAHMANE Karim (CGT)	SAVIGNON Dominique (CGT)
	CEYZERIAT Joël (CFDT)	FAURE Christian (CGT)
	BIANCHI Raymond (CGT)	BOUCHEREAU Delphine (CGT)
	BAUGE Mark (CGT)	MARTIN Stéphane (CGT)
	AMODIO Anne (CGT)	DECROUEZ Christelle (CGT)
	BAINIER Martin (CGT)	NAUROY Marc (CGT)
	CALABRO Marie Laure (CGT)	GOUST Thomas (CGT)
	FLUXMAN Steve (CGT)	CARRAT Valérie (CGT)

Papier 100% recyclé et imprimé avec des encres végétales.
Publication 100% financée par les cotisations des syndiqués CGT – Ne pas abandonner sur les tables svp – Merci